



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Le **onze décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures**, légalement convoqué les six décembres, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents : **Mesdames DEVOS-DELHEM Sabine, DAUNIS Catherine, LIÈVRE Emmanuelle.**

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, MENANTEAU Thierry, BOUDAUD Frédéric, GRIVEAU Francis, PRÉZEAU Denis, COUZIN Jean-Michel.

Avait remis procuration :

Monsieur BLANCHET Alexandre à Monsieur MENANTEAU Thierry

Excusés : **Messieurs CHAIGNE William et AYRAULT Jonathan**

Secrétaire de séance : **Monsieur COUZIN Jean-Michel**

Assistait également : **Monsieur QUAIRAULT Bruno, Secrétaire Général de Mairie**

Monsieur NEAU Valentin, stagiaire

Nombre de Conseillers Municipaux :

◆ En exercice	13
◆ Présents	10
◆ Votants	11

ORDRE DU JOUR :

2023-12-01 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur COUZIN Jean-Michel.

2023-12-01 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023, afin de régulariser les imprévus survenus lors de l'exercice en cours :

COMPTE DÉPENSES				OBJET	MONTANT
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE		
D	F	012	6413	Personnel non titulaire	1 850,00 €
D	F	65	6558	Autres contributions obligatoires	50,00 €
D	F	022	022	Dépenses imprévues	- 1 900,00 €
				TOTAL	0,00 €

COMPTE DÉPENSES					OBJET	MONTANT
SENS	SECTION	OPÉRATION	CHAPITRE	ARTICLE		
D	I	OPFI	020	020	Dépenses imprévues	- 3 960,00 €
D	I	OPNI	20	2031	Frais d'études	3 960,00 €
					TOTAL	0,00 €

Ces changements ne modifient pas le budget primitif qui reste comme suit :

FONCTIONNEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 810 551,47 € Recettes : 810 551,47 €

INVESTISSEMENT, vote au niveau de l'opération :

Dépenses : 1 147 182,34 € Recettes : 1 147 182,34 €

QUESTIONS DIVERSES

➤ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur NEAU Valentin, Stagiaire au service administratif, a présenté aux élus le projet de réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). Un diaporama a permis d'exposer les missions du P.C.S. et les objectifs suivis par l'équipe projet, en vue d'aboutir d'ici novembre 2024, à la validation du P.C.S par la Préfecture. S'en est suivi un temps d'échanges.

➤ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire a présenté le projet d'un futur lotissement communal dont les études ont été réalisées par le cabinet Yves Nicolas et la Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques (S.A.E.T.), et dont l'emprise porte sur les parcelles disponibles aux abords de l'Église (entre les Rues de l'Église, des Alouettes et de St Jean). Il est rappelé la présence d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.), qui impose la prévision d'une liaison douce et un/des accès routiers par la Rue des Alouettes uniquement, ainsi que la contrainte liée au périmètre de protection au titre des Monuments Historiques. Le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.), quant à lui, exige la construction d'un minimum de 15 logements à l'hectare.

Deux propositions ont été travaillées :

- le projet 1 comprend 13 lots sur une emprise de 8 955 m² avec un coût de viabilisation de l'ordre de 44 €/m² ;
- le projet 2 comprend 21 lots sur une emprise de 13 712 m² avec un coût de viabilisation de l'ordre de 37 €/m².

Le coût de viabilisation ne tient toutefois pas compte de l'acquisition foncière initiale. Pour rappel, le Service du Domaine a estimé la valeur des parcelles à 18 €/m² (+/- 10 %). Monsieur le Maire précise que la situation financière actuelle de la Commune permettrait éventuellement de ne pas répercuter le prix d'achat du terrain sur le prix de vente des lots.

En complément, Monsieur le Maire présente la proposition de vente reçue en Mairie, pour des parcelles situées Rue des Poissonniers (Projet 3) : 9 314 m² d'emprise foncière proposés à 10 €/m², avec des contraintes urbanistiques relativement similaires aux projets 1 et 2, mais sans contrainte de périmètre de protection au titre des Monuments Historiques et avec un dénivelé plus important. Aucune étude de faisabilité n'a été menée sur ce terrain, ne permettant pas de connaître le coût de viabilisation.

Forts de ces éléments, les élus sont invités à débattre afin d'aboutir à la sélection de l'un ou l'autre des projets, éventuellement assorti de modifications. Monsieur Auger Patrick ne prend pas part aux échanges et quitte la salle du Conseil.

Décisions prises :

- Proposition d'achat des terrains du projet 1 à hauteur de 16 €/m², avec révision du projet (lots 12 et 13) pour tenir compte d'un éventuel prolongement de voirie vers une tranche 2. Voté à main levée par 6 voix POUR et 4 voix CONTRE ;
- Proposition d'achat des terrains du projet 3 à hauteur de 10 €/m², pour réserve foncière pour un lotissement ultérieur. Voté à main levée par 10 voix POUR et 0 voix CONTRE

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire rappelle la demande reçue de Monsieur et Madame GESMIER Fabien, concernant l'acquisition de la parcelle communale cadastrée ZX 29. Cette parcelle de bois est actuellement gracieusement mise à disposition des intéressés pour la tenue d'une activité apicole en contrepartie de l'entretien du terrain. Suite à une étude de prix, il est proposé, à l'unanimité, de céder le terrain à hauteur de 700,00 € hors frais de Notaire et de bornage (à la charge de l'acquéreur).

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection du mur de l'Espace Bordevaire. Après discussion, il convient de demander la réactualisation du devis de l'entreprise de réinsertion SEVE pour permettre la réfection du mur sans diminuer sa hauteur.

Monsieur le Maire indique qu'après étude du coût de l'éclairage public, l'heure d'extinction sera reculée d'une heure (à savoir 21h00 au lieu de 20h00), pour répondre aux sollicitations de la population.

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Maire fait état de possibilité de mettre en place une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à destination de certains agents de la Fonction Publique Territoriale, sur la base de la répartition imposée dans la Fonction Publique Hospitalière et d'État. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour soumettre un projet de délibération à l'avis du Comité Social Territorial (C.S.T.). La délibération sera soumise à l'approbation des élus lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Un moment de convivialité entre élus et agents est prévu le mercredi 17 janvier 2024 à 18h00 en Mairie, à l'occasion des Vœux de la Municipalité aux agents.

➤ **BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait état de l'avancée des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes (photos du chantier). Les élus se sont accordés sur un choix de couleurs claires pour le carrelage et un choix de teintes jaune/bleu/vert pour la faïence. Après passage du cabinet du bureau d'études, le carrelage de la partie salle pourra être posé sur le sol existant après colmatage des fissures.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 15 JANVIER 2024 A 19H00 (A CONFIRMER)

Monsieur GAUVREAU Dominique
Maire
Président de Séance

Monsieur COUZIN Jean-Michel
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance